

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

En application de l'article L.2122.22  
du Code Général des Collectivités Territoriales

**DECISION MUNICIPALE N° 2024-05-099****Marché de travaux d'extension du dispositif  
de vidéo protection urbaine avec INEO  
INFRACOM**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu les articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-09-074 du 26 septembre 2023, parvenue en Préfecture de Vaucluse le 29 septembre 2023 donnant délégation au maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la procédure adaptée selon les dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la réception des offres,

Vu le Rapport d'Analyse des Offres,

Considérant qu'il convient d'attribuer le marché de travaux d'extension du dispositif de vidéo protection urbaine sur la commune de Morières-Lès-Avignon,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De conclure le marché de travaux d'extension du dispositif de vidéo protection urbaine sur la commune de Morières-Lès-Avignon, avec INEO INFRACOM, ZI de Grézan, 566 rue Le Corbusier, 30000 Nîmes, afin d'assurer les prestations.

**Article 2 :** Le montant annuel maximum des travaux est de 160 000€ HT par an.

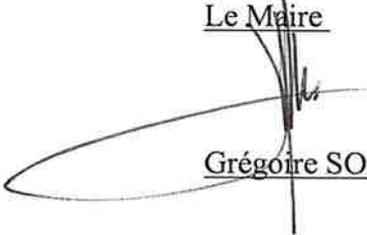
**Article 3 :** Le marché commence à compter de sa notification pour une durée de 1 an reconductible 3 fois.

HOTEL DE VILLE

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au prochain conseil municipal. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Morières-lès-Avignon, le 16 mai 2024

Le Maire

  
Grégoire SOUQUE

